

Le Conseil d'Entreprise du Centre Scolaire Maria Assumpta vous informe sur son plan d'urgence en situation de pics de pollution. Ce plan d'urgence est obligatoire.




Qu'est-ce qu'un pic de pollution ?

En région urbaine, nous constatons une augmentation de la pollution atmosphérique en hiver, et cela peut nuire à notre santé. Ces pics de pollution sont essentiellement dus à une accumulation de particules fines, provenant des gaz d'échappement et, dans une moindre mesure, du chauffage des habitations et des activités industrielles. Les pics de pollution surviennent principalement entre novembre et mars, lorsque les basses températures et l'absence de vent empêchent la dispersion de ces particules dans l'environnement. La qualité de l'air diminue, l'atmosphère peut devenir nocive (irritations, difficultés respiratoires et cardiovasculaires, ...).

En tant qu'employeur et éducateurs, nous voulons jouer un rôle important notamment par la mise en place d'un plan d'action visant à informer et à assurer la mobilité des membres assumptasiens et des élèves de nos écoles.

Les différents seuils d'intervention

Il existe trois seuils d'intervention, auxquels correspondent différentes mesures. La population sera avertie à chaque dépassement d'un seuil de pollution par les médias.

 <p>DRAPEAU JAUNE: SEUIL D'INTERVENTION 1</p> <p>PLUS D'INFOS</p>	<p>La vitesse est limitée à 90 km/h sur le ring de Bruxelles, ainsi que sur certaines autoroutes de la Région wallonne et de la Région flamande.</p> <p>La vitesse est limitée à 50 km/h en Région de Bruxelles-Capitale, sur les voiries où habituellement on roule à 90 ou 70 km/h.</p> <p>La police renforce les contrôles de vitesse afin que les limitations de vitesse soient scrupuleusement respectées.</p>
 <p>DRAPEAU ORANGE: SEUIL D'INTERVENTION 2</p> <p>PLUS D'INFOS</p>	<p>Le système de "plaques alternées" est d'application dans toute la Région bruxelloise, à partir de minuit et pendant 24 heures. Ce qui signifie que seules les voitures dont les plaques se terminent par un nombre pair (ou impair) peuvent circuler à Bruxelles. Les deux-roues motorisés (cyclomoteur, moto, etc.) peuvent circuler quel que soit le dernier chiffre de la plaque d'immatriculation.</p> <p>plus d'infos : http://www.picdepollution.be/spip.php?article5</p> <p>L'accès aux transports publics de la STIB est gratuit, l'offre est renforcée et l'horaire de pointe étalé.</p> <p>La vitesse est limitée à 90 km/h sur le ring de Bruxelles et sur les autoroutes de la Région wallonne et de la Région flamande.</p> <p>La police renforce les contrôles de vitesse afin que la limitation à 50 km/h soit scrupuleusement respectée (c'est entre 50 et 60 km/h que le véhicule émet le moins de polluants).</p>
 <p>DRAPEAU ROUGE: SEUIL D'INTERVENTION 3</p> <p>PLUS D'INFOS</p>	<p>Tout véhicule est interdit à la circulation à partir de minuit et pendant 24 heures, à l'exception des véhicules prioritaires et des transports publics.</p> <p>L'accès aux transports publics de la STIB est gratuit, l'offre est renforcée et l'horaire de pointe étalé.</p>

Que faire si l'on annonce un pic de pollution ?

A ce jour, le seuil d'intervention 3 n'a pas encore été atteint. Selon les statistiques, le seuil 2 est atteint environ une fois tous les 2 à 3 ans. Mieux vaut donc s'y préparer, car dans ce cas, seule une voiture sur deux pourra prendre la route. Voici quelques pistes qui vous permettront d'éviter toute mauvaise surprise et d'être à l'heure à l'école.

1. Afin d'être rapidement informé d'un pic, inscrivez-vous au système d'alerte en précisant votre adresse e-mail ou votre numéro de GSM (la réception du message d'alerte est entièrement gratuite) via : <http://ibge.deficall.be/>
2. Etablissez (bien à l'avance !) un plan B personnel (co-voiturage, moto ou cyclo-moteur, vélo, transports en commun, ...). Des collègues, amis, voisins habitent non loin de chez vous ou passent près de chez vous. Pensez-y.

N.B.: En Région flamande et wallonne, seules les limitations de vitesse sont d'application. Le Lycée étant proche de la frontière flamande (Vilvoorde), la possibilité existe également de laisser son véhicule à l'extérieur de Bruxelles.

En résumé

Soyez prévoyants ! Inscrivez-vous pour recevoir un sms (gratuit) et pensez dès à présent à un plan B ! En cas de pic de pollution, chacun devra avoir pris ses dispositions pour être présent au Lycée.

Pour plus d'informations à propos des pics de pollution, vous pouvez également consulter le site www.picdepollution.be

Pour et avec le Conseil d'Entreprise,

L. Zomers